



Protocole lorsque le personnel ou les élèves obtiennent un résultat positif pour la COVID-19



Les élèves/membres du personnel dont le test de dépistage pour la COVID-19 est positif, quel que soit leur statut vaccinal, doivent rester en isolement jusqu'aux éventualités suivantes :

1. Ils ont été isolés pendant **10 jours après** le début des symptômes; **OU 10 jours après** la date du test positif, s'ils sont asymptomatiques; **ET**
2. Les symptômes s'améliorent depuis **24 heures** sans l'utilisation de médicaments pour faire baisser la fièvre.

REMARQUE : Les élèves ou le personnel n'ont pas besoin de présenter la preuve d'un test négatif ou d'une note médicale pour retourner à l'école.

Santé publique Ottawa (SPO) fournira des conseils et effectuera un suivi auprès du personnel, des élèves et/ou des membres du foyer de la personne dont le test de dépistage de la COVID-19 est positif.

SPO est informé d'un résultat de TEST POSITIF d'une personne à l'école. SPO confirme le résultat positif du test et la date de la dernière visite de la personne à l'école pour déterminer si elle a fréquenté l'école pendant la période où elle était capable de transmettre le virus à d'autres personnes (période de transmissibilité).



L'infirmière scolaire de SPO contacte l'administration de l'école pour s'assurer qu'elle est prévenue et demande des informations sur les contacts à haut risque de la personne dont le test de dépistage de la COVID-19 est positif. Les informations requises peuvent inclure : les listes de classes et les tableaux de places, les listes de personnel, les listes de transport et les tableaux de places, ainsi que les listes de services de garde avant et après l'école.

Santé publique Ottawa :



1. Effectue une évaluation des risques des contacts scolaires de la personne ayant obtenu un résultat positif pour la COVID-19.
2. Fournit à l'école une liste de toute personne considérée comme un contact à haut risque.
3. Fournit une lettre pour tous les parents/tuteurs et le personnel, que l'école enverra, pour les informer qu'une personne de l'école a obtenu un résultat positif pour la COVID-19.
4. Fournit une lettre pour tous les contacts à haut risque, qui sera envoyée par l'école, pour les informer de leur exposition à la COVID-19 et des étapes suivantes pour le dépistage et l'auto-isolement.
5. Fournit à l'école des recommandations sur les mesures de prévention et de contrôle des infections.
6. Détermine si une écloison doit être déclarée.

LES CONTACTS À HAUT RISQUE QUI NE SONT PAS ENTIÈREMENT VACCINÉS DOIVENT s'isoler à la maison pendant 10 jours après avoir été en contact avec la personne qui a obtenu un résultat positif pour la COVID-19. SPO communiquera avec les contacts à haut risque par le biais d'appels ou de courriels automatisés comprenant des recommandations sur le dépistage et l'isolement de la COVID-19.

Les **élèves/membres du personnel SYMPTOMATIQUES** doivent s'isoler et se faire tester immédiatement.

Veillez **consulter la page suivante** pour les protocoles basés sur le statut vaccinal du contact à haut risque.

L'auto-isolement peut toujours être requis à la discrétion de SPO, même si un contact à haut risque est entièrement vacciné.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [SantePubliqueOttawa.ca](https://www.santepubliqueottawa.ca) ou composer le **613 580-6744**.

Adapté avec la permission de KFL&A Public Health

le 21 septembre 2021





Veillez voir les différences de protocole en fonction du statut vaccinal contre la COVID-19 et des symptômes :



Entièrement vacciné(e)

signifie qu'il s'est écoulé au moins

14 jours depuis l'obtention :

- d'une série complète d'un vaccin contre la COVID-19 ayant été approuvé par Santé Canada (p. ex., deux doses de Moderna, Pfizer BioNTech ou AstraZeneca/COVISHIELD, **OU** une dose de Janssen [Johnson & Johnson]) ou toute combinaison de ces vaccins **OU**
- d'une ou deux dose(s) de vaccin contre la COVID-19 n'ayant pas été approuvé par Santé Canada (p. ex., Sinopharm) suivi d'une dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 ayant été autorisé par Santé Canada (p. ex., Pfizer-BioNTech ou Moderna); **OU**
- trois doses d'un vaccin contre la COVID-19 n'ayant pas été autorisé par Santé Canada (p. ex., Abdala).

Personnel ou élèves qui sont des contacts à HAUT RISQUE et qui sont entièrement vaccinés* :

Les **contacts symptomatiques à HAUT RISQUE**, entièrement vaccinés, doivent s'auto-isoler et se faire tester immédiatement. Si le test est négatif, vous pouvez cesser l'auto-isolement dès que les symptômes s'améliorent depuis 24 heures (48 heures pour les symptômes gastro-intestinaux). Les membres du foyer qui sont **entièrement vaccinés** n'ont pas besoin de s'isoler, sauf s'ils présentent des symptômes. Les membres du foyer qui **ne sont PAS entièrement vaccinés** ou qui ont déjà été positifs pour la COVID-19 doivent s'isoler jusqu'à ce que le contact à haut risque reçoive un résultat négatif.

Les **contacts à HAUT RISQUE asymptomatiques** (sans symptômes) **entièrement vaccinés** ne sont pas tenus de s'auto-isoler. Faites-vous tester au moins sept jours après votre dernier contact avec la personne qui a obtenu un résultat positif pour la COVID-19. Maintenez une distance physique et portez un masque à l'extérieur de votre domicile. Surveillez vous-même l'apparition des symptômes. Isolez-vous immédiatement si vous développez des symptômes. Les membres du foyer n'ont pas besoin de s'auto-isoler.

Le personnel et les élèves qui ne sont pas entièrement vaccinés* :

Les **élèves/membres du personnel qui ne sont PAS entièrement vaccinés au moment** d'une exposition à haut risque doivent s'isoler pendant **10 jours** après avoir été en contact avec la personne qui a obtenu un résultat positif pour la COVID-19, même si le contact à haut risque reçoit un résultat négatif pour la COVID-19. SPO communiquera avec les contacts à haut risque par le biais d'appels ou de courriels automatisés comprenant des recommandations sur le test de dépistage du COVID-19 et l'isolement.

Les **élèves/membres du personnel SYMPTOMATIQUES** doivent être testés dès que possible.

Il est conseillé aux **élèves/membres du personnel ASYMPTOMATIQUES (sans symptômes)** de se faire tester au plus tôt sept jours après le dernier contact étroit avec la personne ayant obtenu un résultat positif.

Membres du foyer :

Des membres du personnel et des élèves présentant des symptômes de la COVID-19 : les membres de votre foyer qui sont **entièrement vaccinés*** n'ont pas besoin de s'auto-isoler. S'ils **ne sont PAS entièrement vaccinés***, ils doivent s'isoler en attendant les résultats du test. Si le résultat du test est négatif, ils ne sont plus tenus de s'auto-isoler, mais ne doivent quitter la maison que pour des raisons essentielles (p. ex., le travail, l'école) pendant le reste de la période d'isolement.

Des membres du personnel et des élèves ASYMPTOMATIQUES (sans symptômes) : les membres du foyer qui sont **entièrement vaccinés*** n'ont pas besoin de s'isoler. S'ils **ne sont PAS entièrement vaccinés***, ils ne doivent quitter la maison que pour des raisons essentielles (travail, école) pendant la période d'isolement du contact à haut risque.

REMARQUE : l'auto-isolement peut encore être exigé à la discrétion de l'unité de santé publique locale, même si un contact à haut risque est entièrement vacciné*.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [SantePubliqueOttawa.ca](https://santepubliqueottawa.ca) ou composer le **613 580-6744**.

le 21 septembre 2021